



Le siège social du Groupe S déménage au mois de juin 2008 !

Le **Secrétariat Social**, la **Caisse des Allocations Familiales**, le **Guichet d'Entreprise Formalis** et **Euromut** seront réunis à la même adresse: **40, Avenue Fonsny à 1060 Bruxelles**.

La situation des bureaux à proximité de la Gare du Midi est idéale et facile d'accès aussi bien par les transports en commun qu'en voiture. Un parking public (Q-Park) est accessible par le 40, rue de France à 1060 Bruxelles.

Bienvenue dans nos nouveaux bureaux:

- **A partir du 13/06** pour les services du **Secrétariat Social** et de **Formalis** (ces services seront actifs au 2A, rue des Ursulines à 1000 Bruxelles jusqu'au 10/06 inclus, puis seront fermés les 11 et 12/06). **Le numéro d'appel reste inchangé: 02/507.15.11.**
- **A partir du 17/06** pour les services d'**Euromut** (qui seront fermés du 13 au 16/06 inclus). **Les numéros d'appel restent inchangés: 02/507.15.24 et 02/507.15.28.**
- **A partir du 19/06** pour les services des **Allocations Familiales** (ces services seront actifs au 78, bld Poincaré à 1060 Bruxelles jusqu'au 16/06 inclus, puis seront fermés les 17 et 18/06). **Le numéro d'appel reste inchangé: 02/555.14.11.**

LA CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES POUR INDEPENDANTS NE DEMENAGE PAS. SON ADRESSE RESTE LE 78, BLD POINCARE A 1000 BRUXELLES (02/555.15.20).

SBPA intègre le Groupe S !

UN NOUVEL ÉLAN POUR L'ÉCOLE DE MANAGEMENT LA PLUS RÉPUTÉE

Depuis 1952, le SBPA (Séminaire Belge de Perfectionnement aux Affaires) forme les cadres et futurs dirigeants des secteurs publics et privés par le biais d'un cycle interentreprises de formation à la gestion. Il s'agit d'une année postuniversitaire à part entière (200 h d'exposés et de travaux en commun), dont les chargés de cours sont des dirigeants d'entreprise et des consultants venus de Belgique et de l'étranger.

Adeptes du "multiservices", le Groupe S s'est notamment investi depuis longtemps dans la formation de ses membres. Le SBPA y est désormais totalement intégré pour devenir son école de formation de haut niveau.

Le Groupe S a parallèlement reçu pour la seconde fois consécutive le label de qualité QFor. Cet agrément est une garantie pour les entreprises recherchant des organismes connus pour leur professionnalisme, leur expertise et leur expérience; un joli cadeau de bienvenue à son école de management!

Un nouveau cycle de formation débute en octobre avec un programme complètement actualisé que vous trouverez prochainement sur le site www.groupes.be.

Aide à la maternité pour les indépendantes

POUR RAPPEL : TITRES-SERVICES GRATUITS APRÈS L'ACCOUCHEMENT

Lorsqu'elle reprend son activité, l'indépendante ou la conjointe aidante qui a accouché, peut obtenir **gratuitement** par notre intermédiaire, sous certaines conditions, des titres-services avec lesquels elle peut payer une personne pour l'aider dans ses tâches ménagères.

L'aide à la maternité est entrée en vigueur au 01/01/2006 et consistait en l'octroi de 70 titres-services.

Au 01/05/2007 cette aide est passée à 105 titres-services, valables pendant 8 mois.

Un chèque représente 1 heure de service à prester par un travailleur engagé en vertu d'un contrat de travail spécifique "titres-services" par une entreprise agréée.

La demande doit être introduite par la travailleuse indépendante par courrier postal à: Groupe S – CASI, par Fax (02/555.15.45) ou par e-mail (infocas@groupes.be).

Le délai d'introduction de la demande est très strict: au plus tôt à partir du 6^e mois de grossesse et au plus tard à la fin de la 6^e semaine suivant la date de l'accouchement.

Passé ce délai, la demande ne sera plus recevable.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des titres-services sur les sites suivants: www.groupes.be, www.titres-services-onem.be.